

## Numéro d'urgence : 450 585-1210, option 1, poste 1225

Dorénavant, en dehors des heures d'ouverture du Centre de réservation, vous pourrez composer le **450 585-1210, option 1, poste 1225**. Vous pourrez alors **annuler un déplacement ou signaler un retard**. Une personne répondra à vos appels à ce numéro durant les heures suivantes :

- du lundi au jeudi : **16h30 à 23h00**
- le vendredi : **12h00 à 23h00**
- les samedi, dimanche et jours fériés : **8h00 à 23h00**



**Notez que vous ne pourrez pas faire une demande de déplacement à ce numéro.** Les demandes de déplacements ne peuvent être effectuées qu'au Centre de réservation durant nos heures d'ouverture.



## Augmentation de l'achalandage

Pour la période de janvier à mai 2008, on note une augmentation du nombre de déplacements de **8%** par rapport à 2007. La demande de déplacements ne cesse de croître et ce, principalement en heures de pointe (7h00 à 9h00 et 15h00 à 17h00). Les ressources étant limitées, il vous sera plus facile d'obtenir le déplacement demandé si vous le faites en dehors des heures de pointe.

## Délai pour faire les demandes de déplacements

Vous pouvez effectuer des demandes de déplacements réguliers à compter de un (1) mois à l'avance et des demandes de déplacements occasionnels à compter de sept (7) jours à l'avance.



## Annulations à la porte et absences

Il est important d'annuler le plus rapidement possible un déplacement que vous ne comptez pas effectuer. Nous éviterons ainsi un voyage inutile et un autre usager pourra bénéficier de la place disponible. Nous vous rappelons que les usagers qui sont absents à plusieurs reprises ou qui annulent souvent les déplacements demandés peuvent se voir imposer des pénalités financières ou des mesures restrictives quant à leurs déplacements.

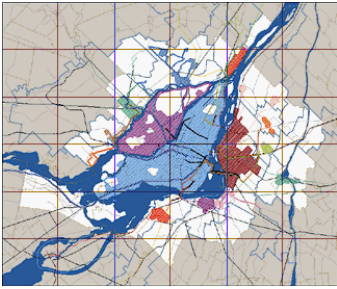


...verso

---

## Déplacements hors-territoire

---



Nous vous rappelons que les déplacements à l'extérieur du territoire de la MRC de L'Assomption sont possibles aux jours suivants selon la disponibilité des ressources:

- Montréal et territoire de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) : mercredi et samedi
- Terrebonne, Mascouche : lundi, mercredi, samedi et dimanche
- Lavaltrie, Joliette et territoire de Lanaudière (CRTL) : selon la demande et les disponibilités

---

## Heures de départ

---

Nous ne rappelons plus systématiquement les usagers pour indiquer l'heure du déplacement. L'agent vous a confirmé une heure de départ lors de votre réservation en mentionnant que le véhicule peut se présenter dans les 30 minutes suivant cette heure. Toutefois, vous pouvez appeler la veille du déplacement après 15h00 ou le jour même et l'agent se fera un plaisir de vous préciser l'heure de départ. Soyez prêt à l'heure indiquée par l'agent!



---

## Modifications des informations personnelles

---

Il est important de nous signaler le plus rapidement possible tout changement concernant les aides à la mobilité utilisées ou vos coordonnées (adresse, numéro de téléphone, etc.).

---

## Commentaires

---

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute demande d'information ou tout commentaire que vous voudriez nous soumettre :

Service à la clientèle, 450 470-3860; Centre de réservation, 450 470-8726